Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212200992-20251217-DEL_03_17122025-DE

Département des Côtes d'Armor Commune de LANFAINS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 12 2025
Date de la convocation : 10 décembre 2025 **Date d'affichage de la convocation** :10 décembre 2025	L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 17 décembre à 20H15, le Conseil Municipal de LANFAINS, dûment convoqué, s'est réuni à la salle associative de l'Espace Multi Accueil, sous la présidence de Monsieur Gérard MÉROT, Maire.
Nombre de membres : **- Afférents au conseil :** 15 **- En exercice** : 13 **- Qui ont pris part à la délibération :** 08 + 1 pouvoir	PRÉSENTS : M. Gérard MÉROT ; Mme Valérie DANIÉLOU ; M. Loïc MORVAN ; M. Laurent BENOÎT ; Mme Nadine MONTFORT ; M. David DUSSEUX ; Mme Edith MERRANT ; M. Franck BOTTEREL ; ABSENTS : Mme Emilie JOUAN (excusée, pouvoir à Mme Valérie DANIÉLOU) ; M. Stéphane LAURIOUX ; M. Yoann GUILLAUME ; Mme Alice JOUAN ; M. Wilfried LOISEL SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Edith MERRANT

N°03-17122025 FINANCES : INFORMATION D'UNE DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE PORTANT VIREMENT DE CREDIT

Après avoir rappelé la délibération n°13-04042025 du Conseil Municipal en date du 04 avril 2025 donnant délégation de pouvoir au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles de la section
- section d'investissement : 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Considérant le besoin d'ajuster le chapitre 14 (atténuation de produits) en section de fonctionnement ;

Mr Le Maire indique avoir procédé au virement de crédit ci-dessous :

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
Chap 14/article 7391111	**Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs**	**500 €**

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
Chap 65-article 65748	**Autres personnes de droit privé**	**500 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

PREND ACTE de la décision de Mr Le Maire portant virement de crédit de 500 € sur le budget de la Commune - section de fonctionnement entre le chapitre 14 -article 739111 et le chapitre 65-article 65748.

Fait et délibéré le 17 décembre 2025
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard MÉROT